

Femmes, allochtones et conventions locales



Femmes, allochtones et
conventions locales de
Gestion des Ressources
Naturelles dans la région
de Sikasso

Auteur : Célestin DEMBELE
Ingénieur des eaux et forêts
Intercooperation / EDP

Table de Matière

Table de Matière	2
1 Introduction	3
2 Le concept de convention ... locale	3
3 Typologie et caractéristiques des conventions locales dans la région de Sikasso	4
4 Rôle des femmes et des allochtones.....	5
5 Perspectives	6

1 Introduction

Cet article s'inspire des travaux de deux groupes de réflexion mis en place par le Programme GDRN Sikasso à savoir le "groupe genre" et le groupe "conventions locales". Il se situe dans le cadre d'une série de contributions du premier groupe au bulletin "REGED".

Le sujet proposé ici -femmes, allochtones et conventions locales- est à la fois complexe et d'actualité dans la région. Beaucoup d'institutions et de personnes s'y sont penchés depuis bien longtemps. Des expériences très enrichissantes sont faites dans les Régions de Mopti, Ségou voire Kayes mais nous n'allons pas nous y intéresser dans le cadre de cet article.

Aussi, ce texte n'a pas la prétention d'une analyse révolutionnaire mais plutôt un angle de vue susceptible d'alimenter la réflexion dans ce domaine.

- Quel contenu donner au concept de convention locale?
- Quelles traductions concrètes de ce concept existent-elles dans la région?
- Quelles démarches de conception?
- Quels rôles les femmes et les allochtones jouent-ils dans l'élaboration et dans la mise en œuvre?
- Quel potentiel d'exclusion ou d'intégration renferment ces conventions?

Telles sont les interrogations -encore!- sur lesquelles nos propos s'articulent.

2 Le concept de convention ... locale

Une convention est un accord officiel passé entre des individus, des groupes sociaux, des Etats (Larousse). C'est aussi l'écrit qui témoigne de la réalité de cet accord.

On voit de cette version la mise en exergue du caractère officiel et de l'écriture synonymes d'une certaine 'modernité'.

Une convention est une ou un ensemble de règles de la vie en société, de la bienséance qu'il est convenu de respecter.

Ici on retrouve la 'traditionnalité' à l'origine de l'accord et le 'respect' qui en résulte.

De ces angles de vue on retiendra l'expression d'une volonté résultant d'un commun accord comme fondement d'une convention.

Le terme local quant à lui, donne une échelle territoriale particulière à l'accord (généralement une portion du territoire national).

Pour le cas bien précis de ce papier, nous allons circonscrire le concept dans le domaine spécifique de la gestion des ressources naturelles et nous donnons la définition suivante proposée lors d'un atelier tenu à Sikasso en Décembre 1998 :

" Une convention locale en matière de gestion des ressources naturelles est un accord passé entre des groupes sociaux, validé par

une ou plusieurs communes et approuvé par une autorité compétente conformément au cadre législatif et règlementaire en vigueur ”.

La région de Sikasso étant perçue comme un territoire paradisiaque abondant de ressources naturelles (renouvelables ou non) on pourrait se demander pourquoi des conventions locales pour les gérer !

En fait la région est très hétérogène du Nord au Sud du point de vue pluviométrie (570 à 1400 mm), densité (près de 40 hbts/km² à Koutiala; 22 à Yorosso et moins de 15 à Kadiolo) et superficies cultivées/non cultivées (terres incultes à Koutiala, grands espaces boisés et fertiles à Yanfolila ou encore à Bougouni). A ces faits vient s'ajouter une dynamique s'installation temporaire ou définitive de migrants venant des Régions du Nord (dogons, peulhs, bozos, bwas).

Cela nous ramène à la motivation originelle des conventions. Une convention naît généralement:

- d'une attitude de conservation des ressources face à une pression plus ou moins forte (crise vécue)
- d'une attitude de préservation d'une valeur culturelle (fait socio culturel)
- d'une attitude préventive (visionnaire)

On retrouve chacune de ces situations dans la région de Sikasso.

De ces éléments de base à la notion d'exclusion de catégories sociales 'faibles' il n'y a qu'un pas que certaines conventions locales franchissent allègrement !

3 Typologie et caractéristiques des conventions locales dans la région de Sikasso

On rencontre divers types de conventions locales dans la Région de Sikasso. A cet effet, plusieurs binômes peuvent être constitués selon divers angles de vue:

- Conventions orales / Conventions écrites
- Conventions approuvées / non approuvées
- Conventions gérant une seule ressource / plusieurs ressources
- Conventions pour un seul village / plusieurs villages

Les conventions orales sont certainement les plus nombreuses mais aucun travail d'inventaire n'a été entrepris dans ce sens. Elles sont d'inspiration traditionnelle et se basent sur des valeurs socio culturelles: exemples des multitudes de bois et de mares sacrées.

Les conventions écrites inventoriées dans la région sont plus d'une vingtaine (22 et ce n'est pas tout !). Certaines essaient d'intégrer des fondements traditionnels, d'autres sont purement un exercice intellectuel du " système d'encadrement ".

Sur ces 22 conventions écrites,

- moins de 20% sont approuvées par l'autorité administrative
- près de 25% sont à l'échelle inter villageoise

- plus de 40% sont élaborées pour gérer des massifs forestiers villageois
- moins de 10% concernent spécifiquement la gestion de la pêche.

Ce que ces conventions ont en commun est le fait qu'elles cherchent en majorité à gérer un conflit et plus rarement à le prévenir. Ces conflits sont liés aux espaces et aux ressources mais se situent dans une stratégie de lutte de pouvoir (accès et contrôle) entre groupes sociaux plus ou moins organisés.

4 Rôle des femmes et des allochtones

On pourrait se demander à présent " ... mais les femmes et les allochtones dans tout ça ? "

Souvenons-nous que les conventions font appel à des notions de pouvoir, de conflits, de catégories sociales, d'exclusion etc. ...

Pour apprécier la place de la femme et de l'allochtone nous ressortons ci-après les constats tirés des différentes expériences dans la région.

Femmes consultées

Dans tout le processus d'élaboration et de mise en œuvre des conventions locales GRN les femmes sont très rarement consultées. Quand cette "consultation " est faite, c'est généralement à des phases déjà avancées, avec des outils inappropriés, ou encore dans un cadre mixte où elles "valident par leur licence" les règles prédéfinies.

Femmes informées

Dès que les femmes ratent le pas précédent, le meilleur qui puisse leur arriver est de recevoir l'information sur la convention établie. En effet elles peuvent rarement être informées à l'origine de l'initiative de convention mais elles le sont souvent à l'étape "restitution" ou encore "diffusion grand public" (donc pas ciblé spécifiquement !)

Femmes coincées

Ici, il faut une double vision de la réalité des faits :

- 1- Comme les femmes n'ont pas eu l'occasion de contribuer et d'influencer le contenu, elles ne réagissent pas à la prise de décision mais contribuent à la valider. De ce point de vue, elles sont "coincées" puisque de toute façon en tant qu'utilisatrices des ressources elles sont tenues par les règles d'accès dictées par la convention.
- 2- Comme corollaire au point précédent, elles vont tenter de faire fit de certaines règles qu'elles n'ont jamais partagé (mais ne l'ont pas exprimé de vive voix !) et seront "coincées" par la machine de suivi et de contrôle de la convention. Elles devront "payer (ou faire payer !) la facture" des délits.

Allochtones surpris

Le cas des allochtones est souvent plus frappant et très simplifié. Ils ne sont pas consultés ni informés (la bonne information se donne à temps et est bien ciblée). Les fragments d'informations qu'ils peuvent recevoir sont déjà réductives et ne montrent pas la complexité des phénomènes encore moins les enjeux stratégiques. Alors il n'est pas étonnant que les allochtones soient "surpris" par certaines dispositions ou par la

“brutalité” de l’application des sanctions (pour des fautes qu’ils ne reconnaissent ou ne partagent pas !)

Alloctones sanctionnés

Le précédent explique cela. L’application de certaines conventions fait référence au concept de géométrie variable. Cela se fait si bien que ces conventions concrétisent la notion d’exclusion ou de marginalisation de cette catégorie d’acteurs. Cette exclusion est souvent beaucoup plus réelle que celle des femmes.

5 Perspectives

Malgré ce tableau quelque peu chaotique qui ne reflète pas l’absolu, il existe fort heureusement un potentiel énorme en matière d’implication et de prise en compte des intérêts de ces couches sociales que sont les femmes et les alloctones.

Nous prendrons ici le cas Oussiguignon au Nord-Est de Koutiala pour illustrer ces perspectives intéressantes étant donné que cette convention est encore sur chantier (très avancé). Nous ne touchons pas les aspects stratégiques inter villageois et inter communaux qui pourraient faire l’objet d’un autre papier.

Femmes concernées

On pourrait dire que pour l’essentiel des conventions GRN les femmes sont concernées en tant qu’utilisatrices. Pour le cas Oussiguignon, la problématique de création de cette organisation inter villageois (08villages) était basée sur un constat de forte exploitation commerciale du bois de chauffe par les femmes rurales proches de Koutiala. L’organisation a mis sur chantier une convention pour mieux réglementer l’accès et le contrôle sur les ressources forestières finalement élargie à l’espace et à d’autres types de ressources naturelles.

Il est clair dans ce cas que les femmes sont incontournables pour réussir ce projet.

Femmes responsabilisées

Au delà du fait que les femmes soient concernées, le processus de conception et de suivi ultérieur les responsabilise. En effet, les femmes ont une connaissance précise de l’état et de l’évolution des ressources aussi bien de l’espace. Par conséquent elles posent clairement le diagnostic et on sait qu’un problème bien diagnostiqué est à moitié résolu. Partant de cette évidence, les femmes ont mené leur réflexion séparément de celle des hommes pour faire l’état des lieux et proposer des règles d’utilisation et de pérennisation des ressources. A la mise en commun, elles étaient donc préparées et en position de mieux négocier les règles et leur rôle. Ce qui a enrichi le débat et le projet.

Alloctones intégrés

Dans le cas d’espèce, les alloctones concernés sont des éleveurs plus ou moins sédentaires et les transhumants. Pour les premiers, la préparation des rencontres de réflexion a permis qu’ils soient présents et contribuent au débat. Certains bien localisés dans des sortes de hameaux peuls ont été consultés séparément. Leur responsabilité a été établie pour le contact et la pré-information des transhumants.

Pour cette dernière tranche, il a été prévu une information/sensibilisation pour qu’ils puissent jouer un rôle de diffusion de la convention hors zone Oussiguignon. Les

transhumants sont en fait des vecteurs de diffusion de l'information du fait de leurs déplacements et de la diversité des acteurs qu'ils rencontrent.

Il reste bien évident à s'assurer que cette convention ne soit pas appliquée de façon sélective pour trouver un équilibre voire une certaine équité.